

Mercredi 29 Juin 2016

Projet d'établissement EMMV



Le projet d'établissement

- * Dans chaque école et établissement d'enseignement public, un projet d'école ou d'établissement est élaboré avec les représentants de la communauté éducative. Le projet est adopté, pour une durée comprise entre **trois et cinq ans**, par le conseil d'école ou le conseil d'administration, sur proposition de l'équipe pédagogique de l'école ou du conseil pédagogique de l'établissement pour ce qui concerne sa partie pédagogique.
- * Le projet d'école ou d'établissement définit les modalités particulières de mise en œuvre des objectifs et des programmes nationaux et précise les activités scolaires et périscolaires qui y concourent. Il précise les voies et moyens qui sont mis en œuvre pour assurer la réussite de tous les élèves et pour associer les parents à cette fin. Il détermine également les modalités d'évaluation des résultats atteints.
- * Sous réserve de l'autorisation préalable des autorités, le projet d'école ou d'établissement peut prévoir la réalisation d'expérimentations, pour une durée maximum de cinq ans, portant sur l'enseignement des disciplines, l'interdisciplinarité, l'organisation pédagogique de la classe, de l'école ou de l'établissement, la coopération avec les partenaires du système éducatif, les échanges ou le jumelage avec des établissements étrangers d'enseignement. Ces expérimentations font l'objet d'une évaluation annuelle.
- * Source : Code de l'éducation L401 - 1

La démarche :

1. Orientations

2. Objectifs

- * 2.1 Axes d'interventions
- * 2.2 Résultats attendus

3. Evaluation des résultats

- * 3.1 Mise en place d'indicateurs

4. Plan d'action

Une école de musique en mouvement



Orientations :

1. Développer le potentiel de chaque élève
2. Consolider le rôle d'agent de développement culturel
3. Réévaluer et mettre en adéquation besoins/moyens

Orientation 1

Développer le potentiel de chaque élève

- * **Objectif 1 : Assurer aux élèves, aux enseignants et à l'administration les outils appropriés**
- * **Objectif 2 : Assurer aux élèves, aux enseignants et à l'administration un environnement favorable**
- * **Objectif 3 : Améliorer notre offre de services**

Orientation 2

Consolider le rôle d'agent de développement culturel

- * **Objectif 1 : Enrichir le réseau externe de l'EMMV**
- * **Objectif 2 : Accroître le rayonnement de l'établissement**
- * **Objectif 3 : Nous démarquer au sein du réseau des établissements de la CACP**
- * **Objectif 4 : Accentuer la présence de l'EMMV sur le territoire communal et communautaire**

Orientation 3

Réévaluer et mettre en adéquation besoins/moyens

- * **Objectif 1 : Vivifier la santé financière de l'établissement**
- * **Objectif 2 : Développer un modèle et une approche de gestion inspirants**

Orientation 1 (exemple)

Développer le potentiel de chaque élève

Objectif 2 : Assurer aux élèves, aux enseignants et à l'administration un environnement favorable

Axes d'interventions :

- Mettre davantage à contribution les parents d'élèves et élèves adultes de l'établissement,
- Créer un conseil d'établissement,
- Valoriser la carrière des professeurs,
- Elaborer une GEPEC à destination des personnels,
- Valoriser les disciplines déficitaires,
- Développer des classes de maîtres,
- Favoriser l'échange inter-établissement de la CACP,
- Créer des échanges ponctuels d'élèves et de professeurs,
- Assurer la qualité de la formation selon les standards nationaux,
- Réviser les politiques d'évaluations des apprentissages et des programmes,
- Elaborer une politique institutionnelle d'évaluation des enseignements,
- Faciliter l'appréciation du dossier des élèves à l'occasion des examens de fin de cycle

Orientation 1

Développer le potentiel de chaque élève

Objectif 2 : Assurer aux élèves, aux enseignants et à l'administration un environnement favorable

Résultats attendus :

- Associer les élèves à l'évolution de l'EMMV
- Assurer un traitement et une reconnaissance de la formation équitable au regard du niveau et de leur travail
- Favoriser une plus grande mobilité des élèves,
- Consolider les disciplines déficitaires,
- Accroître la renommée des enseignants et de l'établissement,
- Développer la compétence des professeurs,
- Augmenter la mobilité des professeurs,
- Développer des partenariats et des projets communs inter-établissement,
- Favoriser le maillage et l'échange avec les milieux professionnels,
- Augmenter le sentiment d'appartenance des élèves, des enseignants et du personnel de soutien en créant un climat positif.

Evaluation des résultats



Orientation 1 (Exemple)

Développer le potentiel de chaque élève

Objectif 1 : Assurer aux élèves et aux enseignants les outils appropriés

Résultats attendus	Indicateurs
Favoriser la Q de l'enseignement	<ul style="list-style-type: none">- Niveau de satisfaction des élèves quant aux locaux et outils disponibles,- Niveau de satisfaction des professeurs quant aux locaux et outils disponibles.
Développer certains services	<ul style="list-style-type: none">- Evolution de la quantité (q) et de la variété des activités d'enseignement,- Evolution de la q et de la variété des services rendus.

Plan d'actions (Extraits)

- > **Rénovation des parcours d'apprentissage :**
 - > Rédaction d'un règlement pédagogique,
 - > Redéfinition des parcours,
 - > Redéfinition des modalités d'évaluation.

- > **Rénovation du règlement intérieur :**
 - > Rédaction d'un nouveau règlement intérieur.

Zoom : les nouveaux parcours d'apprentissage

Une école de musique en mouvement

A l'image de la ville et de sa diversité, la municipalité de Vauréal fait le pari d'une école de musique moderne inscrite dans le partage des cultures et des savoirs.

Du cycle de découverte aux cycles des apprentissages fondamentaux et approfondissements, l'école de musique de Vauréal est un établissement d'enseignement spécialisé et de formation innovant, un espace de vie et d'épanouissement personnel.

Le projet de l'école favorise indifféremment la valorisation des pratiques en amateur, la diffusion et la création.

L'équipement est aussi un lieu de spectacles vivants et de partenariats dynamiques.

Avec ses nouveaux parcours adaptés à tous, sans pré requis ni restriction d'âges, l'EMMV est un service municipal où chacun peut trouver sa place.

Nouveau !

Les compétences attendues des élèves sont désormais fixées par cycle.

Dès 4 ans et jusque 6 ans : Le cycle de découverte

Temps d'éveil, de sensibilisation, d'exploration et de créativité,

Le cycle de découverte offre aux jeunes enfants l'appréhension de l'espace sonore et la découverte de leur corps à travers des activités ludiques et structurantes.

Déroulement du cycle :

Eveil 1 (4 ans) > Eveil 2 (5 ans) > Atelier de découverte instrumental (6 ans).

1 heure hebdomadaire en groupe

À partir de 7 ans :

Les cycles des apprentissages fondamentaux et approfondissements

Le cycle 1 > Les apprentissages fondamentaux

Déroulement du cycle : 4 Phases

Adapté à la progression de chacun, d'une durée de 4 à 6 ans.

Important : Les changements de phase sont examinés par les enseignants au regard de chaque élève et de l'évolution de ses compétences.

Un concert public obligatoire devant jury valide la fin de cycle 1 et le passage ou non, au cycle au suivant.

À partir de 7 ans :

Les cycles des apprentissages fondamentaux et approfondissements

Phase 1

- 1 h 30 hebdomadaire en groupe + 20 minutes de pratique instrumentale individuelle ou en groupe

Phase 2

- 1 h 30 hebdomadaire en groupe + 30 minutes de pratique instrumentale individuelle ou en groupe

Phase 3 et 4

- 1 h 15 hebdomadaire en groupe + 30 minutes de pratique instrumentale individuelle ou en groupe + une pratique collective obligatoire (**nouveau !**)

À partir de 7 ans :

Les cycles des apprentissages fondamentaux et approfondissements

Le cycle 2 > Les approfondissements

Nouveau ! Le cours de formation musicale est désormais proposé en formation traditionnelle ou en module permettant de mobiliser les compétences acquises durant les cycles précédents.

Déroulement du cycle : 3 Phases

Adapté à la progression de chacun, d'une durée de 3 à 5 ans.

Important : Les changements de phase sont examinés par les enseignants au regard de chaque élève et de l'évolution de ses compétences.

Un concert public devant jury valide la fin de cycle 2 et l'obtention ou non d'un Brevet délivré par l'institution.

À partir de 7 ans :

Les cycles des apprentissages fondamentaux et approfondissements

Phase 1

- 1 h 15 hebdomadaire en groupe + 30 minutes de pratique instrumentale individuelle ou en groupe.

Phase 2

- 1 h 15 hebdomadaire en groupe + 30 minutes de pratique instrumentale individuelle ou en groupe.

Phase 3

- 1 h 15 hebdomadaire en groupe + 40 minutes de pratique instrumentale individuelle ou en groupe.

Les parcours personnalisés

Trois propositions :

PP1 / Apprendre à jouer d'un instrument

PP2 / Accompagner un projet artistique, un perfectionnement technique...

PP3 / Intégrer une pratique collective (Orchestres, Chœurs...)

Important : La durée du parcours peut être définie en amont lors d'une concertation avec l'équipe pédagogique et après validation de la direction.

Ces parcours personnalisés, incluent la participation aux rencontres, échanges et restitutions artistiques proposées par l'établissement.

A savoir : Cours instrumentaux de 30, 45 et 60 minutes selon l'option choisie.